



Déclaration préalable - CHSCTA du 20 octobre 2022

Madame la Secrétaire Générale,

Mesdames et messieurs les membres du CHSCT Académique,

Nous voici donc réunis pour le dernier CHSCTA. En effet, à la suite à la loi de la transformation de la Fonction publique, que l'**UNSA Éducation** continue de dénoncer, celui-ci sera remplacé par une formation spécifique, en matière de santé au travail, du Comité Social d'Administration.

Au vu du combat que cela a été d'installer des CHS dans notre ministère, nous serons très vigilants sur les prochaines déclinaisons de ce futur CSA en ce qui concerne la santé au travail, tant les besoins sont importants et croissants. Plus que jamais les conditions de travail devraient être prioritaires.

Malheureusement, ce dernier CHSCTA débute bien tristement et c'est avec émotion que nous tenions à saluer la mémoire de David Révolte, conseiller départemental de prévention des Côtes d'Armor.

En tant que représentants du personnel de l'**UNSA Éducation** de Bretagne, des Côtes d'Armor, nous avons eu le plaisir de travailler avec David depuis des années, toujours dans un cadre respectueux et constructif. Sa disparition brutale a fortement impacté les personnels des Côtes d'Armor mais aussi toutes celles et ceux qui ont apprécié de travailler avec lui ces dernières années au sein du CHSCTA et CHSCTD 22.

Une de ses très, trop nombreuses tâches, consistait à prendre connaissance régulièrement des fiches SST.

Pour rappel, ces fiches sont des signaux d'alerte officiels d'un personnel sur ses conditions de travail.

Aujourd'hui, et nous remercions au passage le secrétaire CHSCT et Mme Macé pour leur travail, va être abordée la synthèse académique des fiches SST pour l'année passée. Force est de constater qu'elles sont en forte augmentation et ce n'est rien par rapport à ce qui est en train de se passer en ce début d'année scolaire, dans différents départements de l'Académie.

Il y a un réel problème, une urgence même, tant il y a de remontées de gestion de classes impossibles, de violences verbales ou physiques subies parfois quotidiennement, de coups, de morsures, de crachats. Il y a un énorme problème d'élèves très fortement perturbateurs. Tous ne relèvent pas de l'inclusion, certaines situations sont dues à de graves problèmes familiaux, sociaux et / ou à une carence éducative importante.

Nous utilisons ce mot « urgence » car nous sommes vraiment dans une situation très inquiétante, et nous ne sommes que mi-octobre... Jamais il ne nous est remonté autant de témoignages, d'alertes officielles, de souffrance chez les personnels, qu'ils soient enseignants ou AESH. Le problème c'est qu'ils sont parfois seuls face à cette souffrance, à cette totale incompréhension que rien ne soit fait pour l'élève en souffrance lui aussi, pour ses camarades et pour eux-mêmes.

Sachez, et c'est très important de le préciser, que rédiger une fiche CHS et/ou fait établissement prend du temps, beaucoup de temps parce qu'il faut peser chacun de ses mots. Et, précision encore plus importante, lorsque vous la rédigez, vous revivez ce que vous avez subi et c'est très impactant puisque le traumatisme est double.

Alors que pensez-vous du ressenti des personnels lorsqu'ils n'ont aucune réponse de leur hiérarchie à leurs alertes, parfois répétées ?

Au nom de l'**UNSA Éducation** dans cette instance, nous vous disons solennellement qu'il y a une vraie urgence dans les écoles de notre académie et qu'il faut absolument prendre des décisions avant que quelque chose de grave ne se produise...

Un employeur se doit de protéger ses personnels et force est de constater que ce n'est pas toujours le cas. Attend-on un drame pour prendre la mesure de ce qui se passe ?

Nous parlons de ce que les collègues remontent par le biais de fiches SST mais combien d'écoles ne disent rien, ne font pas de fiches et vivent des situations analogues ?

L'**UNSA Éducation** tient à rappeler que se faire taper, cracher dessus, insulter par un élève, quel que soit son âge, cela ne fait pas partie du métier !

Combien de nos collègues ne peuvent plus réellement faire classe ? Combien évitent juste le pire pour leurs autres élèves ou pour des élèves en souffrance ? Est-ce que cela fait partie du métier qu'ils aient régulièrement à maintenir, plaquer au sol un élève lors d'une crise, pour le protéger ou protéger ses camarades de classe ?

Nous sommes conscients que l'Éducation nationale ne peut pas tout faire, mais c'est quand même sur nos collègues et AESH que tout repose. Et principalement sur les écoles publiques, il est aussi utile de le rappeler.

Mais l'employeur a pour obligation de protéger ses personnels ! A fortiori lorsque ceux-ci l'alertent, parfois de façon répétée... N'est-il pas temps que tous les services de l'état prennent conscience de ce qui se passe et que des moyens soient priorisés pour y remédier.

D'autres catégories de personnels n'alertent pas, ils ne le peuvent pas en fonction du poste qu'ils occupent, mais ils sont tout autant en souffrance et là encore la responsabilité de l'employeur est importante.

Il est inutile de les mettre sous pression, et c'est parfois le cas. Celle que les personnels se mettent suffit largement. La charge de travail ne cesse d'augmenter année après année, la crise Covid n'a rien changé, on continue à charger la mule comme si de rien n'était.

Les personnels administratifs en savent quelque chose, eux qui ont subi de plein fouet la loi de la transformation de la Fonction publique et voient leurs tâches continuer à augmenter, alors que le nombre de personnels diminue...

Considérer ses personnels, c'est prendre en compte leur charge de travail et des exemples récents dans notre académie ou ailleurs nous rappellent que ces personnels, invisibles aux yeux du ministère, n'en peuvent plus. Il est temps que notre employeur fasse en sorte de les protéger.

En réunion de préparation de ce CHSCTA, nous avons différentes catégories de personnels représentées au sein de notre fédération. Toutes, absolument toutes, m'ont confirmé que la charge de travail est trop importante et ne diminue pas. Des enquêtes ou actions menées par les CHSCT académique le confirment.

Directeurs d'écoles, Chefs d'établissement, IEN, IA-IPR, secrétaires de circonscription, les personnels administratifs au sein des établissements et des directions académiques ou rectorat, la liste est longue, tous font le même constat : ils n'en peuvent plus de cette charge de travail qui ne diminue pas.

Par le biais d'audiences catégorielles les différents syndicats de la fédération **UNSA Éducation** n'ont de cesse de vous alerter sur cette charge de travail en constante augmentation, à moyens constants dans le meilleur des cas (SI-EN UNSA, SE-UNSA, A et I, le SNPDEN). Je n'oublie bien évidemment pas les personnels médicaux et sociaux eux, aussi en souffrance, et qui prennent de plein fouet celle des élèves et de leurs familles.

J'y associe les référents, les Psy-EN, bien évidemment. La crise Covid a occulté toutes les autres problématiques mais elles n'avaient pas disparu. Elles reviennent, tel un boomerang géant, amplifiées et majorées par une agressivité qui ne cesse d'augmenter.

Les personnels en contact avec les usagers de l'école se font de plus en plus fréquemment agresser, que ce soit en direct ou au téléphone.

Qui dit conditions de travail dit charge de travail mais aussi reconnaissance du travail fourni, c'est essentiel. Il est primordial de considérer ses personnels et le travail qu'ils fournissent. Là encore, des alertes régulières vous sont faites. Une alerte émanant du SNIA-IPR UNSA Éducation m'a d'ailleurs été communiquée juste avant ce CHSCTA.

Pour l'UNSA Éducation, il est plus que temps que notre employeur se rende compte de l'état de ses personnels, d'où cette alerte en CHSCTA, portée aussi bien évidemment par l'UNSA Éducation au niveau national. Nous vous remercions de votre attention.